



PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

N° 01/03/20

Objet : Demande d'un crédit de construction de CHF 112'000.00 pour le remplacement du système de chauffage du collège et de l'abri communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PREAMBULE

Le système de chauffage au mazout du collège date de la construction du complexe scolaire, soit il y a 28 ans. Son fonctionnement arrive à bout de course et il est indispensable de procéder à son remplacement.

Nous avons tout d'abord procédé à une demande d'offres pour le remplacement du chauffage par un système à mazout, à gaz, pompe à chaleur et pellets. Nous avons soumis les différentes offres à un bureau d'ingénieurs spécialisé dans l'énergie.

Leur conclusion est que, sur la durée totale de l'utilisation, la variante mazout a un coût légèrement inférieur à la variante pellets.

En revanche, si les critères environnementaux et la stabilité du prix du combustible sont des facteurs déterminants dans le choix du système, la variante à pellets est la plus adaptée car elle utilise une énergie renouvelable et de proximité dont le prix fluctue peu.

Un système de pompe à chaleur pour satisfaire à la demande demanderait une batterie d'env. 100 forages de 20 mètres de profondeur écartés de 5 mètres chacun pour obtenir la puissance demandée pour un coût d'env. CHF 250'000.00.

La variante gaz nécessiterait des travaux assez conséquents pour le raccordement au réseau et présenterait également le coût annualisé le plus élevé ; c'est pourquoi le bureau spécialisé mandaté ne la recommande pas selon son rapport de mai 2019.

Une demande d'offre complète a été demandée auprès de trois entreprises sur un système de chauffage à pellets.

L'analyse des trois offres reçues effectuée par le bureau spécialisé confirme que l'offre pré-choisie est la plus complète et la plus avantageuse.

2. ASPECT FINANCIER

Les travaux ont été mis en soumission auprès de plusieurs entreprises. Le montant est basé sur l'offre la plus avantageuse et qui répond après contrôle à tous les critères de complète exécution dans les règles de l'art.

Le devis détaillé par postes se présente comme suit :

1. Etude du système et analyse par bureau spécialisé

Etude du système et analyse des offres	CHF	<u>5'135.00</u>
Total point 1 HT	CHF	5'135.00

2. Nouvelle chaudière à pellets

Chaudière à pellets 100 KW	CHF	30'789.00
Accessoires alimentation énergie	CHF	4'725.00
Vase tampon	CHF	3'742.00
Accessoires production chaleur	CHF	6'554.00
Tubage de la cheminée existante	CHF	5'325.00
Régulation chauffage	CHF	2'052.00
Eau chaude Buderus SF/E 1500	CHF	5'790.00
Démontage et évacuation citerne à mazout	CHF	5'214.00
Démontage installation électrique	CHF	4'464.00
Installation chauffage	CHF	18'470.00
Travaux de maçonnerie	<u>CHF</u>	<u>7'250.00</u>
Total point 2 HT	CHF	94'375.00
Total points 1 et 2 HT	CHF	99'510.00
Divers, imprévus	CHF	4'500.00
TVA 7.7 %	<u>CHF</u>	<u>8'008.00</u>
TOTAL TTC (arrondi)	<u>CHF</u>	<u>112'000.00</u>

Coûts annuels :

Les coûts annuels de ce nouveau système de chauffage comprendront la fourniture des pellets, l'eau et l'électricité pour l'utilisation normale et l'entretien des appareils selon usure normale.

Les travaux sont prévus pendant la période de vacances scolaires d'été 2020 dès adoption du projet par le Conseil général.

3. FINANCEMENT

Le financement de ces travaux pourrait être assuré par la trésorerie courante ou si nécessaire par un emprunt de maximum CHF 112'000.00 aux conditions les plus favorables.

Un remboursement de CHF 69'440.00, soit de 62 % du montant de l'investissement, est prévu par l'ASIME à raison de CHF 6'944.00 par an pendant 10 ans dès 2021.

L'amortissement restant de CHF 42'560.00, soit 38 % du montant total, sera couvert également sur 10 ans dès 2021, à raison de CHF 4'256.00 par an.

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

- vu le préavis N° 01/03/20 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver les travaux de remplacement du chauffage du complexe scolaire.
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de construction de CHF 112'000.00
3. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou d'emprunter cette somme si nécessaire
4. de laisser à la Municipalité le libre choix de l'établissement et de fixer les meilleures conditions de cet emprunt
5. d'amortir ce montant sur 10 ans
6. de prendre note que ces travaux n'entraîneront aucune charge d'exploitation supplémentaire, hormis les charges de pellets, eau et électricité nécessaires au bon fonctionnement de l'installation

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 février 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



A.-C. Ganshof

La Secrétaire :



M. Treyvaud



Adopté par le Conseil général dans sa séance du 22 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Ph. Stalder

Le Secrétaire :

A. Etchegaray